

Question présentée par la députée :
M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 26 novembre 2019

Question écrite urgente

Que fait le Conseil d'Etat pour limiter la précarité à l'aéroport de Genève ?

Le mardi 4 décembre 2018, la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) convoquait l'entier des acteurs liés à l'aéroport de Genève, pour une table ronde visant à réduire les litiges collectifs sur le site de l'aéroport de Genève. Dans son courrier d'invitation envoyé aux employeurs, aux syndicats, à la direction de l'aéroport, aux différents services de l'Etat et au conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi et de la santé, le président de la CRCT, M. Laurent Moutinot, expliquait sa démarche ainsi : *« En effet, ce sont entre 21,4% et 51,6% des litiges collectifs genevois qui ont pour cadre, ces dernières années, le site aéroportuaire. »*

A cette table ronde participait donc notre conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia. A cette occasion, il recevait de la CGAS un document intitulé *« Partenariat social sur le site de l'aéroport »* par lequel les syndicats dressaient un bilan de la situation qui confirmait les craintes exprimées par M. Laurent Moutinot et proposaient un certain nombre de pistes de solutions pour assainir les conditions de travail et apaiser le climat social à l'aéroport.

Le 26 juin 2019, estimant qu'aucune avancée concrète n'avait eu lieu depuis la table ronde du 4 décembre, 1784 employé.e.s de l'aéroport signaient une pétition qui était remise à notre conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia. Cette pétition confirmait le constat dressé en décembre 2018, tant par la CRCT que par les syndicats, et demandait un certain nombre de mesures urgentes.

Le 8 octobre 2019, c'était au tour des employé.e.s du service des bus de Genève Aéroport de dénoncer que leur service, pourtant aux mains de l'entité publique de l'aéroport, fonctionnait depuis des années avec un taux de plus

de 40% de travailleurs précaires, en l'occurrence des employé.e.s de l'agence temporaire Adecco.

Enfin, ce mardi 26 novembre, les médias annonçaient que ce sont plus de 300 travailleurs de l'entreprise Dnata qui sont aujourd'hui dans un statut ultra précaire, payés à l'heure et sans aucune garantie de revenu mensuel.

De cette liste d'événements, nous ne pouvons qu'être pour le moins préoccupés, s'agissant des conditions de travail en vigueur dans un aéroport public cantonal.

Les questions auxquelles le Conseil d'Etat est invité à répondre sont donc les suivantes :

- *Quelles mesures ont été prises par le Conseil d'Etat, suite aux différentes alertes lancées tant par la CRCT que par les travailleurs et leurs syndicats depuis décembre 2018, afin d'assainir les conditions de travail ultra précaires qui sont actuellement en vigueur sur le site de l'aéroport public de Genève ?*
- *Si le Conseil d'Etat a pris des mesures, ont-elles eu un résultat concret permettant de limiter la précarité sur le site de l'aéroport ?*
- *Si tel n'est pas le cas, qu'entend faire le Conseil d'Etat pour endiguer cette précarité et dans quel délai ?*

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.